Document d’informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d’investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

R-Protect - Support Capital at Work ESG Equities
L’information de ce document concerne le contrat **R-Protect** investi dans le **fonds Capital at Work Foyer Umbrella ESG Equities (ISIN LU1667873787)**.

Initiateur du produit : Foyer Vie S.A. | www.foyer.lu | +352 437 43 44 - Foyer Group

Le Commissariat Aux Assurances, 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg est chargé du contrôle de Foyer Vie S.A., en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

Ce produit est autorisé au Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Ce produit est un contrat d’assurance vie individuelle à capital variable investi en unités de compte. Ce contrat de prévoyance-épargne, libellé en euros et alimenté par des versements réguliers, ne peut pas être résilié unilatéralement par la compagnie.
Durée	La durée d'investissement recommandée pour ce produit est 10 ans.
Objectifs	L’objectif principal du contrat est d'assurer le paiement aux bénéficiaires désignés d'un capital en cas de décès de l'assuré avant l'échéance prévue. Le paiement de ce capital décès met fin au contrat. Le contrat a aussi pour objectif de faire fructifier votre capital à long terme par des versements réguliers. Pour atteindre cet objectif, le produit investit directement dans un fonds composé principalement d'actions et dont les investissements tiennent compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L’épargne accumulée est la contre-valeur des unités de compte détenues sur le contrat. Les unités de compte sont constituées par la conversion à la VNI (Valeur Nette d’Inventaire) du fonds d'investissement des versements nets de frais d’entrée effectués sur le contrat. Le nombre d’unités détenues évolue du fait des rachats, des arbitrages et du fait du prélèvement des primes de risque pour les garanties souscrites, ainsi que des frais de gestion. Ce produit ne comporte pas de garantie du capital, ni de garantie de rendement. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée par la compagnie d’assurance. Pour davantage d’informations, consultez la Fiche Info Financière du produit sur notre site internet www.foyer.lu/fr/fif, ou encore le site www.capitalatwork.com. Le rendement global de ce produit d'assurance dépend donc de la performance du fonds et de la période de détention du produit.
Investisseurs de détail visés	Ce produit s'adresse à toute personne physique : - résident luxembourgeois ou - résident français, résident belge ou résident allemand et fiscalement assimilé à des résidents luxembourgeois, qui souhaite faire fructifier son épargne en acceptant les risques d’un investissement en bourse et en même temps bénéficier d’une couverture en cas de décès. Ce produit convient à l’investisseur souhaitant tenir compte dans son investissement de critères environnementaux, sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce produit n'est pas destiné à assurer des personnes physiques qui à la souscription sont âgées de moins de 18 ans ou de plus de 75 ans.
Assurance : avantages et coûts	- En cas de vie de l’assuré à l'échéance du contrat : remboursement de l’épargne accumulée au terme du contrat. - En cas de décès de l’assuré : paiement aux bénéficiaires désignés de la valeur maximale entre d’une part l’épargne accumulée à la date du décès et la somme des capitaux assurés en cas de décès. - Une garantie complémentaire invalidité peut également être souscrite dans ce contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Attention. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit tout au long de la durée de détention recommandée.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la section « Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dernières 15 années.

Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit.

Période De Détention Recommandée		**10 ans**		
Exemple d'investissement		**1 000 € par an**		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	140 €	1 980 €	3 300 €
	Rendement annuel moyen	-86,34%	-29,45%	-21,69%
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.				
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	740 €	4 370 €	10 310 €
	Rendement annuel moyen	-26,23%	-4,49%	0,56%
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/2022 et 10/2024.				
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	1 030 €	6 070 €	15 980 €
	Rendement annuel moyen	2,50%	6,55%	8,37%
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 07/2010 et 07/2020.				
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	1 490 €	7 270 €	20 110 €
	Rendement annuel moyen	48,76%	12,76%	12,40%
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08/2011 et 08/2021.				
Montant investi cumulé		1 000 €	5 000 €	10 000 €
Scénario en cas de décès	Investissement de 1 000 € par an	Après 1 an	Après 5 ans	Après 10 ans
Décès de l'assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Prime d'assurance cumulée		10 €	50 €	80 €

Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En l'absence d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs en cas de défaillance de la compagnie d'assurance et afin de limiter les possibles pertes financières subies par les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires, la législation luxembourgeoise prévoit que les actifs liés aux contrats d'assurance-vie constituent un patrimoine distinct et sont gérés séparément des actifs propres de la compagnie d'assurance. En effet, ces actifs font l'objet de conventions de dépôt préalablement approuvées par le Commissariat aux Assurances (CAA) auprès de banques dites « dépositaires ». Le CAA a ainsi un droit et un devoir de contrôle sur ces dépôts. En cas de faillite de l'assureur, les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires disposent ainsi collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé. Cela leur permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires sont par ailleurs potentiellement exposés à la défaillance d'une banque dépositaire, auquel cas les liquidités qui y sont déposées risqueraient d'être perdues en tout ou partie.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 1 000 € par an sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux (EUR)	120 €	990 €	2 400 €
Incidence des coûts annuels (*)	11,7%	6,3% chaque année	4,1% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,49% avant déduction des coûts et de 8,37% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0,37%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Les coûts de sortie sont indiqués comme « 0,00% » dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Autres coûts récurrents	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	3,76%
Coûts de transaction de portefeuille	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée :

La durée d'investissement recommandée pour ce produit est 10 ans, mais un rachat total est possible à tout moment. Le rachat entraîne la perte des avantages fiscaux si le contrat n'a pas couru 10 ans. En cas de rachat avant l'échéance des frais de sortie, s'élevant à 5% du montant retiré et diminuant de 1% par an au cours des 5 dernières années du contrat, s'appliquent.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez introduire une réclamation en vous rendant sur le site www.foyer.lu. Suivez "Contact & FAQ" et sélectionnez "Une réclamation". Vous pouvez également adresser une réclamation écrite à notre Direction Générale (L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval).

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit en consultant sa fiche info financière sur notre site internet www.foyer.lu/fr/fif.
Les scénarios de performance et les performances passées sont disponibles sur les liens suivants :

https://foyer-group.priips-performance-chart.com/R-PROTECT-EQU/FR

https://foyer-group.priips-scenarios.com/R-PROTECT-EQU/FR